



## Conseil de sécurité

Cinquantième année

### 3488<sup>e</sup> séance

Jeudi 12 janvier 1995, à 19 h 50

New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	M. Cárdenas . . . . .	(Argentine)
<i>Membres :</i>	Allemagne . . . . .	M. Graf Zu Rantzau
	Botswana . . . . .	M. Legwaila
	Chine . . . . .	M. Zhang Yan
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Hume
	Fédération de Russie . . . . .	M. Fedotov
	France . . . . .	M. Thiebaud
	Honduras . . . . .	M. Martínez Blanco
	Indonésie . . . . .	M. Wisnumurti
	Italie . . . . .	M. Fulci
	Nigéria . . . . .	M. Ayewah
	Oman . . . . .	M. Al-Khussaiby
	République tchèque . . . . .	M. Kovanda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir David Hannay
	Rwanda . . . . .	M. Munyampeta

## Ordre du jour

### La situation en Géorgie

Rapport du Secrétaire général concernant la situation en Abkhazie (Géorgie) (MONUG) (S/1995/10 et Add.1 et 2)

*La séance est ouverte à 19 h 50.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Géorgie**

#### **Rapport du Secrétaire général concernant la situation en Abkhazie (Géorgie) (MONUG) (S/1995/10 et Add.1 et 2)**

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Géorgie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Chkheidze (Géorgie) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général concernant la situation en Abkhazie (Géorgie) contenu dans les documents S/1995/10 et Add.1 et 2.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1995/23, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Le premier orateur est le représentant de la Géorgie, à qui je donne la parole.

**M. Chkheidze** (Géorgie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais avant tout vous exprimer nos sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et vous

souhaiter plein succès dans vos activités. Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance au Président sortant du Conseil de sécurité, le Représentant permanent du Rwanda, pour les efforts qu'il a déployés pour assurer le fonctionnement efficace du Conseil.

C'est pour nous un honneur et un grand plaisir de voir ici présents les nouveaux membres du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que leur contribution aux travaux du Conseil sera précieuse et importante.

Au nom du Gouvernement de la République de Géorgie et au nom personnel de son chef d'État, M. Edouard Chevardnadze, qu'il me soit permis d'exprimer ma plus profonde gratitude à l'Organisation des Nations Unies, à son Conseil de sécurité et en particulier au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali et à son Envoyé spécial, l'Ambassadeur Edouard Brunner, pour l'attention et la bonne volonté qu'ils ont consacrées au processus en cours dans mon pays.

Les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité au sujet de la Géorgie et la visite effectuée récemment dans la région par le Secrétaire général ont clairement montré à la communauté mondiale l'importance que la famille des nations attache au règlement complet du conflit prolongé en Abkhazie.

Je voudrais exprimer ma sincère reconnaissance aux membres du groupe de pays connu sous le nom d'«Amis de la Géorgie» et à la Fédération de Russie, en tant que facilitateur, pour les efforts qu'ils déploient pour parvenir à un règlement pacifique du différend.

Je voudrais également souligner les activités menées conjointement par la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) et la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants pour surveiller le cessez-le-feu et assurer le retour sans danger de milliers de sans-abri, retour organisé par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Plus d'un an s'est écoulé depuis que des négociations ont commencé à Genève. Mon gouvernement reste pleinement attaché au processus de paix lancé par l'ONU et s'est conformé à tous les documents adoptés par le Conseil de sécurité et la Commission quadripartite.

Gardant à l'esprit combien il importe de parvenir à un règlement négocié du différend, la Géorgie coopère pleinement avec l'ONU et a pris des mesures réalistes et pratiques pour aboutir à un compromis.

S'efforçant, vainement, d'accélérer le processus de paix, le chef d'État de la Géorgie s'est rendu, en septembre 1994, dans la zone de conflit et a négocié avec le dirigeant de la partie abkhaze. Malheureusement, les dirigeants abkhazes violent constamment les résolutions du Conseil de sécurité et cherchent à éluder et à ignorer leurs obligations et à s'y soustraire par la négociation. Leur intransigeance a atteint son point culminant lorsque les séparatistes ont adopté unilatéralement une nouvelle constitution le 26 novembre 1994 et déclaré l'Abkhazie sujet de droit international, compromettant ainsi irrémédiablement le processus de paix. Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait immédiatement condamné cette décision unilatérale et réaffirmé une fois de plus l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Comme je l'ai dit précédemment, une année s'est écoulée depuis l'ouverture, à Genève, des négociations; cependant, aucune disposition n'a été prise pour le retour de plus de 250 000 réfugiés et personnes déplacées dans leurs foyers. La partie abkhaze fait tout ce qu'elle peut pour empêcher le retour de ceux qui ont été expulsés par la force, allant même jusqu'à terroriser les quelques personnes qui vivent encore à Gali et dans d'autres districts d'Abkhazie. La décision du Conseil de sécurité tendant à ce que les réfugiés et les personnes déplacées soient autorisés à rentrer dans leurs foyers est en fait totalement ignorée.

Bien que le Conseil de sécurité ait condamné toute tentative de modification de la composition démographique de l'Abkhazie, on continue de peupler la région avec des personnes d'origine prétendument abkhaze — en fait des mercenaires auxquels on donne gratuitement les maisons des Géorgiens à titre de récompense.

Les difficultés auxquelles se heurtent les réfugiés qui sont éparpillés dans toute la Géorgie ont des conséquences ruineuses pour son économie, déjà dévastée. Malgré une assistance humanitaire importante de la communauté internationale, la Géorgie connaît, en raison des rigueurs de l'hiver, de graves pénuries de nourriture, de combustible et de médicaments.

Parlant de la situation actuelle en Géorgie, je me permets de rappeler au Conseil de sécurité la prédiction que M. Edouard Chevardnadze avait faite dans son allocution à la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Il avait mis en garde contre le danger d'un séparatisme agressif caché derrière les idéaux de l'autodétermination, et avait exhorté la communauté internationale à prendre toutes les mesures nécessaires pour tenir en échec cette nouvelle tendance, qui était contraire aux buts et principes des

Nations Unies et mettait en danger la vie de milliers de personnes innocentes.

Le Président de mon pays avait également exprimé la crainte que, dans le Caucase :

«plus que n'importe où ailleurs, le danger est grand que les querelles intestines actuelles ne se confondent aux conflits existant dans les États voisins et ne se transforment en guerres régionales ou mêmes continentales menées sur des fronts nationaux ou religieux.»  
*(Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, séances plénières, 12e séance, p. 28/30)*

Malheureusement, compte tenu des événements actuels, ce sombre pronostic semble de plus en plus réaliste et imminent.

Le Gouvernement de la République de Géorgie se féliciterait, en ces circonstances, de toute décision que pourrait prendre le Conseil de sécurité pour prolonger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, car il est d'avis qu'une présence des Nations Unies dans la région contribuerait grandement à y stabiliser la situation et à faire progresser le processus de paix dans son ensemble.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Géorgie pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à se prononcer sur le projet de résolution dont il est saisi. S'il n'y a pas d'objection, je vais mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. Kovanda** (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a guère de raisons aujourd'hui de se montrer optimiste. Les principaux problèmes de la crise à l'étude, à savoir la situation humanitaire et le processus politique, n'a guère évolué depuis la dernière réunion consacrée à cette question.

Dans cette crise, la question de la situation humanitaire qui découle du conflit et du sort de 250 000 réfugiés et personnes déplacées a toujours été le principal souci de mon

pays. À cet égard, nous sommes horrifiés par le fait que leur rapatriement n'a donné lieu à aucun progrès. Moins de 500 personnes sur 250 000 ont été rapatriées sur une base volontaire au cours des trois derniers mois, ce qui est vraiment dérisoire. À ce train, il faudra 182 ans avant de pouvoir achever ce rapatriement. On ne saurait donc s'étonner si, dans ces circonstances, un rapatriement spontané est en cours, avec tous les risques qu'il comporte. Mais ce rapatriement ne touche que quelques milliers de personnes, selon les informations qui ont été fournies par la délégation russe — c'est là une petite fraction de l'ensemble des réfugiés.

Entre-temps, en Géorgie même, ces réfugiés et personnes déplacées ont été oubliés par le monde entier. Ils souffrent hors du champ de vision des caméras de CNN, et leurs souffrances a provoqué, entre autres choses, une crise majeure dans le domaine de la santé. Récemment, nous avons cherché à faire approuver l'exportation du vaccin antidiphtérique — l'une des maladies qui fait des ravages en Géorgie. Il est donc pitoyable que les opérations du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), un organisme véritablement utile, soient en butte à une crise financière qui pourrait le forcer à réduire ses activités dans l'un des endroits du monde où son aide est la plus nécessaire.

Le rapatriement doit être considérablement accéléré afin qu'il puisse se compter en mois et non en siècles. Ma délégation déplore en particulier le fait que ce projet de résolution ne mentionne aucunement un calendrier de rapatriement comme le HCR l'a proposé à maintes reprises, mais en vain, à la Commission quadripartite qui traite de la question des réfugiés, pas plus que des mesures qui pourraient permettre de refocaliser l'attention du Conseil sur la nécessité d'assurer le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs villages et vers leurs champs.

L'immobilisme à l'égard des questions humanitaires découle évidemment de l'attentisme politique — les deux aspects sont étroitement liés. Nous sommes consternés de voir qu'aucun progrès n'a été fait au cours des six dernières semaines dans le règlement de la crise politique et constitutionnelle. Au contraire, la crise s'est aggravée lorsque les dirigeants abkhazes ont été suffisamment malavisés pour adopter plusieurs mesures unilatérales au plan constitutionnel.

Compte tenu de ces mesures, il est d'autant plus important que le projet de résolution dont nous sommes saisis réitère une fois encore, clairement et catégoriquement, notre appui à l'intégrité territoriale de la Géorgie. L'inté-

grité territoriale de la Géorgie a d'ailleurs fait l'objet d'un document commun que l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la Fédération de Russie ont soumis ensemble aux parties en tant que base pour l'amorce de nouvelles discussions — mais tout cela, hélas, a été vain.

Le Secrétaire général a fait personnellement de grands efforts dans ce sens, mais ceux-ci ont également été vains. Nous l'exhortons, cependant, à ne pas se décourager et à continuer d'essayer sans relâche de relancer les entretiens de haut niveau sur la question d'Abkhazie. Nous convenons, cependant, avec lui que les événements qui se déroulent ailleurs dans la région du Caucase et qui provoquent l'inquiétude générale freine ses efforts et que la crise en Tchétchénie pourrait en fait faire obstacle à un règlement en Abkhazie. C'est encore pour nous une raison d'espérer que la crise en Tchétchénie pourra être bientôt réglée, mais pas à n'importe quel prix. Dieu sait si la région du Caucase est déjà en proie à un bon nombre de conflits, et l'histoire montre qu'ils s'entre-influencent. Puisse l'impact de la crise en Tchétchénie se limiter aux questions politiques en Abkhazie.

Dans cette sombre situation, c'est le travail accompli par la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) qui offre le seul aspect positif. Ses effectifs sont maintenant au complet et ses activités se sont intensifiées en conséquence. Elle coopère avec les forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI). Sa liberté de mouvement est respectée. Même la question de son statut en Géorgie a été réglée avec succès. Ce sont là de bonnes nouvelles.

C'est avec plaisir que nous apprenons par ailleurs que des arrangements ont été conclus sur la coopération entre les forces des Nations Unies et les forces de la CEI sur la base de la proposition faite le 4 novembre dernier par le Secrétaire général. Cette coopération conduira, espérons-nous, à une amélioration de la sécurité sur le terrain, laquelle semble particulièrement mauvaise dans la région de Gali, comme le Secrétaire général le souligne dans plusieurs paragraphes de son rapport. Il faut certes espérer que les activités combinées des forces de maintien de la paix de la CEI et de la MONUG contribueront à ramener le calme.

Il serait également souhaitable de recevoir des rapports plus instructifs sur les opérations de la force de maintien de la paix de la CEI. Nous sommes reconnaissants à la délégation russe pour les réunions d'information qu'elle offre à l'occasion aux membres du Conseil au cours des consultations officielles, et j'en ai précisément utilisé aujourd'hui

certaines aspects. Cependant, il conviendrait de trouver le moyen d'inclure leur teneur dans les documents officiels du Conseil de sécurité pour favoriser à la fois la transparence des opérations de maintien de la paix de la CEI et l'information destinée aux Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ce faisant, aucune règle ne serait enfreinte. La délégation des États-Unis, par exemple, offre régulièrement des réunions d'information comparables sur Haïti qui, d'après ce que nous savons, sont disponibles en tant que documents officiels.

Le fait de prolonger le mandat de la MONUG jusqu'au 15 mai permettra de synchroniser le calendrier des opérations de l'ONU et de la CEI, comme nous l'avons préconisé dans le passé. Nous appuyons donc le projet de résolution dont nous sommes saisis.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1995/23.

*Un vote à main levée a été demandé.*

*Votent pour :*

Argentine, Botswana, Chine, République tchèque, France, Allemagne, Honduras, Indonésie, Italie, Nigéria, Oman, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Il y a eu 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 971 (1995).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Thiebaud** (France) : Ma délégation se félicite de la décision que vient de prendre notre Conseil de renouveler le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie jusqu'au 15 mai prochain.

Cette résolution adresse en effet le bon message aux parties puisqu'elle confirme l'engagement de la communauté internationale visant un règlement politique du conflit abkhaze dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Géorgie. Il est légitime de maintenir en Géorgie une présence des Nations Unies dont le Secrétaire général reconnaît dans son dernier rapport qu'elle joue un rôle stabilisateur, en étroite coopération avec la force de maintien de la paix de la CEI.

La situation en Abkhazie est en effet préoccupante. La question des personnes déplacées ne connaît aucun progrès, et cet état de fait interdit de résoudre de manière efficace les problèmes humanitaires. Le processus politique est au point mort et il est à craindre qu'il le reste tant que le retour des réfugiés ne sera pas assuré dans des conditions de sécurité et conformément aux accords convenus. Il s'agit en effet d'un élément fondamental pour la stabilité de la région et le retour à des conditions de vie normales pour les populations.

Aussi notre Conseil, en réaffirmant aujourd'hui sa volonté d'accompagner les efforts en faveur d'un règlement, attend-il des parties qu'elles démontrent sans tarder leur volonté de sortir de la situation de blocage actuelle. La résolution que nous venons d'adopter leur demande tout d'abord de respecter les engagements qu'elles ont souscrits, de s'abstenir de toute action qui fasse obstacle au processus politique et d'intensifier leurs efforts en vue d'un règlement d'ensemble sous les auspices des Nations Unies. Il est clair que l'examen approfondi auquel procédera notre Conseil début mai tiendra compte de ces éléments déterminants.

Ma délégation apporte à cet égard son entier soutien au Secrétaire général pour le concours personnel qu'il est disposé à apporter, ainsi qu'au rôle de médiation de M. Brunner, afin de relancer le processus de négociation. Notre souci premier doit être en effet de ne ménager aucun effort dans cette voie.

**Sir David Hannay** (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : La résolution que le Conseil vient d'adopter, et que mon gouvernement a coparrainée, proroge le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) pour une période additionnelle de quatre mois parallèlement au mandat de la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI). Mon gouvernement se félicite de la contribution apportée par la MONUG et par la force de maintien de la paix de la CEI pour renforcer l'engagement des parties à honorer leurs obligations en vertu de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces, signé en mai dernier. Nous nous félicitons aussi de la coopération étroite entre la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI et du fait que l'échange de lettres à propos de leurs responsabilités et de leurs statuts respectifs a été mené à bien. Mon pays fournit du personnel à la MONUG, et nous sommes particulièrement reconnaissants au chef de la Mission d'observation, le général Hvidegaard, et aux membres de la MONUG pour le travail qu'ils accomplissent.

Mais mon gouvernement demeure vivement préoccupé par la lenteur inadmissible du retour des réfugiés. Les autorités abkhazes doivent coopérer pleinement avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), accélérer sensiblement le rythme des rapatriements et officialiser la situation des réfugiés déjà rentrés. C'est là un élément essentiel des efforts que font les organisations humanitaires internationales pour alléger les souffrances en Abkhazie et ailleurs en République de Géorgie.

Le grand objectif de la politique du Conseil est de trouver un règlement viable et durable au conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie tout en respectant pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Géorgie. L'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Brunner, a oeuvré intensément à cette fin avec l'aide de la Fédération de Russie et la participation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et nous nous félicitons de ses efforts. Mais nous partageons l'opinion du Secrétaire général et ses préoccupations quant à la paralysie du processus politique. L'action de l'ONU ne saurait, à elle seule, régler la situation. La présence de la MONUG n'est pas une fin en soi. Il est contradictoire que les autorités abkhazes proclament que l'Abkhazie est un État souverain tout en déclarant qu'elles sont prêtes à négocier un règlement politique conformément aux décisions antérieures du Conseil. Il convient d'éliminer cette contradiction tout en respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie. Les deux parties doivent s'engager sans réserve à faire tout leur possible pour régler leurs différends et à coopérer avec M. Brunner à cette fin.

En adoptant le projet de résolution dont nous étions saisis, le Conseil a pris l'engagement de procéder à un examen approfondi de tous les aspects de la situation en Abkhazie, République de Géorgie, dans quatre mois, avant l'expiration du nouveau mandat de la MONUG. Il importe que d'ici là des progrès sensibles soient faits, à la fois dans les négociations politiques et en ce qui concerne le retour des réfugiés.

**M. Graf Zu Rantzau** (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Récemment au cours des consultations, le Représentant permanent de la République tchèque a fait une remarque on ne peut plus judicieuse. Il a dit :

«La MONUG est peut-être une opération de petite envergure, mais c'est certainement une opération de grande importance.»

Nous sommes bien d'accord avec lui. Le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

(MONUG) est particulier dans la mesure où il repose sur une coopération étroite avec la force de maintien de la paix de la Communauté d'États d'indépendants (CEI) dans la région. L'enjeu de cette entreprise conjointe est grand.

Nous sommes profondément préoccupés par la situation décrite dans le rapport du Secrétaire général. Nous déplorons l'absence de progrès dans le processus politique et le fait que le retour des réfugiés est au point mort.

La résolution que le Conseil vient d'adopter est une réponse appropriée à cet état de choses. Elle engage les deux parties à progresser sensiblement dans les négociations politiques. Les parties doivent comprendre que la présence de la MONUG suppose un processus politique viable.

À cet égard, j'aimerais souligner que l'Allemagne reconnaît que la partie abkhaze a, elle aussi, des préoccupations légitimes et compréhensibles. Nous restons à l'écoute des revendications abkhazes. En même temps, il est clair que toute solution politique doit reposer sur les principes énoncés dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment pour ce qui est de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Géorgie.

En ce qui concerne le retour des réfugiés, nous sommes d'avis que la partie abkhaze a, dans une large mesure, failli à ses engagements. C'est la raison pour laquelle la résolution demande à la partie abkhaze d'accélérer sensiblement le processus. Nous espérons que les autorités de Soukhoumi seront en mesure d'accepter un calendrier à cet effet. Nous constatons qu'en novembre l'Envoyé spécial du Secrétaire général et le Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie ont suggéré à la partie abkhaze d'accepter le retour de 3 000 personnes déplacées d'ici le début janvier, c'est-à-dire dans un délai de six semaines environ.

La résolution proroge le mandat de la MONUG pour une période de quatre mois. En outre, elle prévoit un examen approfondi de la situation avant l'expiration du mandat. Nous espérons que le Secrétaire général et son Envoyé spécial, de même que les représentants de la Fédération de Russie, insisteront, lors de leurs contacts avec les parties, pour qu'au cours des prochains mois des progrès soient faits dans tous les domaines.

Pour l'heure, ma délégation estime que l'on doit explorer toutes les possibilités qu'offrent les mandats actuels de la MONUG et de la force de maintien de la paix de la CEI afin d'améliorer la situation sur le terrain. Nous accor-

dons une importance particulière au paragraphe 7 du dispositif de la résolution.

Enfin, nous prenons note avec satisfaction que la Fédération de Russie s'est dite prête à faire plus fréquemment le point au Conseil sur le fonctionnement de la force de maintien de la paix de la CEI dans la région. Une plus grande transparence ne peut que nous aider à réaliser nos objectifs communs.

**M. Fedotov** (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La Fédération de Russie a coparrainé le projet de résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter. La résolution que nous avons adoptée, outre la nouvelle prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), contient d'importantes dispositions politiques. Nous attachons une grande importance au fait que le Conseil confirme l'engagement qu'il a pris de promouvoir la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Géorgie ainsi que le droit de tous les réfugiés et personnes déplacées de rentrer dans leurs foyers, et qu'il demande aux parties de s'abstenir de toute action susceptible d'entraver ou de compliquer le processus de paix.

La Fédération de Russie s'inquiète de l'insuffisance des progrès accomplis en ce qui concerne le processus de négociation. Nous estimons que les parties doivent intensifier concrètement la recherche de moyens visant à parvenir à une solution pacifique du conflit.

À cet égard, nous pensons qu'il est opportun que le Conseil demande aux parties d'accomplir des progrès substantiels dans les négociations menées sous les auspices des Nations Unies avec l'aide de la Fédération de Russie comme facilitateur et la participation de représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et aussi qu'il encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour contribuer au processus de négociation.

Nous espérons que la prochaine série de négociations entre la Géorgie et l'Abkhazie aura lieu au cours des prochaines semaines. La Fédération de Russie, pour sa part, oeuvre activement dans ce but. Dans ce contexte, nous attachons la plus grande importance à la coordination de nos efforts et à une collaboration étroite avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Géorgie, l'Ambassadeur Edouard Brunner.

La Fédération de Russie s'inquiète sérieusement de l'extrême lenteur avec laquelle s'opère le retour des

réfugiés, et dont la faute revient à la partie abkhaze. Nous espérons que l'appel lancé par le Conseil de sécurité aux deux parties pour qu'elles s'acquittent de leurs engagements en ce qui concerne le retour des réfugiés, et à la partie abkhaze pour qu'elle accélère sensiblement le processus, sera entendu.

Le représentant de la Fédération de Russie à la Commission quadripartite sur les réfugiés, de concert avec le représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, travaille activement à faire en sorte que les parties appliquent pleinement toutes les dispositions de l'Accord quadripartite du 4 avril 1994 sur le retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées.

Nous notons également la demande formulée dans la résolution par le Conseil à l'adresse du Secrétaire général pour qu'il étudie, en coopération avec les représentants compétents de la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI), la possibilité d'adopter des mesures additionnelles afin d'aider à créer les conditions propices au retour des réfugiés en toute sécurité.

La délégation russe remercie le Conseil d'avoir fait l'éloge de la contribution apportée par la force de maintien de la paix de la CEI au respect du cessez-le-feu et à la stabilisation de la situation dans la zone du conflit.

Nous notons également la satisfaction exprimée par le Conseil en ce qui concerne l'étroite coopération entre la force de maintien de la paix de la CEI et la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), et nous réaffirmons que nous sommes disposés à coopérer étroitement avec la MONUG. Nous espérons que le développement futur de cette coopération sera facilité par l'échange de lettres sur la question qui a eu lieu entre le Secrétaire général et le Président du Conseil des chefs de gouvernement de la CEI.

La délégation russe attache une grande importance à la décision du Conseil de procéder, sur la base d'un rapport du Secrétaire général qui sera présenté d'ici au 4 mai 1995, à un examen approfondi de la situation en Abkhazie, République de Géorgie. Nous espérons qu'au cours de cet examen la question de la transformation graduelle de l'opération de maintien de la paix menée actuellement dans la zone du conflit en une opération des Nations Unies fondée, pour commencer, sur les forces de la CEI et de la MONUG déjà déployées dans cette région, sera examinée à fond.

Pour terminer, j'aimerais attirer l'attention sur le nouvel appel lancé aux États Membres dans la résolution

que nous venons d'adopter pour qu'ils participent au fonds de contributions volontaires créé par le Secrétaire général conformément à la résolution 937 (1994). Il existe probablement peu de cas où, pendant une période de près de six mois, pas une seule contribution n'a été versée à un fonds de contributions volontaires. Nous sommes persuadés qu'un apport de ressources à ce fonds contribuerait à la solution plus efficace de nombreux problèmes et, avant tout, à la création de conditions propices au retour des réfugiés.

**M. Hume** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Toute une série de faits jettent une ombre sur la prestation par ailleurs crédible de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) et de la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI). Nous avons constaté l'absence presque totale de progrès sur la voie d'un règlement politique de ce conflit ou du prompt retour de dizaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées dans leurs foyers en Abkhazie, dans la sécurité et la dignité.

Le Conseil a prié le Secrétaire général de faire deux fois rapport pendant la courte période de quatre mois au sujet de l'état du processus politique et du retour des réfugiés et des personnes déplacées. Quand le Conseil envisagera l'avenir de la MONUG en mai, nous, et, je l'espère, d'autres membres du Conseil, examinerons de près et avec sérieux l'ensemble de la situation pour déterminer si la prorogation de la Mission se justifie.

La délégation des États-Unis espère que les rapports du Secrétaire général fourniront au Conseil une raison d'agir favorablement à cet égard, mais nous devons être réalistes. L'histoire récente n'incite pas à l'optimisme. La partie abkhaze porte une lourde part de responsabilité pour l'absence de progrès. En se proclamant eux-mêmes nation souveraine, les chefs abkhazes ont violé leur engagement de parvenir à un règlement mutuellement acceptable avec le Gouvernement de Géorgie. Le Conseil a exprimé à juste titre sa profonde préoccupation devant un tel acte et a indiqué que cette déclaration était nulle et non avenue.

En créant la MONUG, le Conseil de sécurité a montré qu'il était disposé à aider ceux qui s'aident eux-mêmes. Depuis lors, le processus en est au point mort. Le message de cette résolution de renouvellement est clair : le moment est venu pour les parties de revenir à la table de négociation et de faire de véritables progrès dans la voie d'un règlement politique et du retour des réfugiés et des personnes déplacées en toute sécurité.

**M. Fulci** (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : L'appui de l'Italie à la résolution renouvelant le mandat de la Mission d'observation en Géorgie se fonde sur trois considérations principales : l'utilité de cette résolution pour la relance des négociations politiques, la nécessité de raffermir le mécanisme qui a permis au cessez-le-feu d'être respecté et la réaffirmation du principe de souveraineté, d'intégrité et de renonciation à l'emploi de la force.

Nous partageons l'opinion de ceux qui, à la veille de l'expiration du mandat de la MONUG, maintiennent que la décision d'aujourd'hui ne saurait être limitée à quelque chose de purement technique. En notre capacité de Président en exercice de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) jusqu'en décembre dernier, nous avons noté qu'au cours des différentes étapes des négociations sur l'Abkhazie, tant au niveau politique que dans les discussions entre experts en droit constitutionnel, le refus de rechercher un compromis s'était renforcé plutôt qu'il n'avait diminué. Le contraste entre les aspirations autonomistes — mieux encore, les aspirations séparatistes — et le principe de souveraineté et d'intégrité territoriale a assumé une importance symptomatique dans le cas de l'Abkhazie, et la déclaration unilatérale des autorités abkhazes du 26 novembre 1994 a constitué l'épilogue malheureux qu'avaient présagé certains des éléments qui étaient déjà apparus à la table de négociation.

À ce propos, l'Italie tient à féliciter vivement le Gouvernement géorgien pour la modération et la souplesse dont il a toujours fait preuve, même lorsqu'il devait faire face aux situations les plus difficiles.

La reprise des négociations politiques ne saurait être un objectif à long terme. Il existe un besoin immédiat de relancer les négociations, et ce pour deux raisons essentielles : l'effondrement de l'économie et la situation de la sécurité intérieure pouvant résulter du nombre élevé de réfugiés qui ne sont pas autorisés à rentrer dans leur lieu d'origine. Mais il y a à cela d'autres raisons, en particulier le risque que la crise abkhaze ne devienne un mauvais exemple profondément enraciné pour d'autres régions de la Géorgie — l'Ossétie en particulier ainsi que d'autres parties du Caucase.

La crise humanitaire préoccupe vivement mon pays. Depuis le printemps 1993, le Gouvernement italien a fourni au peuple géorgien une aide alimentaire d'une valeur de 1,7 million de dollars et a également contribué à apporter un soutien logistique grâce à un transport aérien de produits de premiers secours provenant de l'entrepôt de Pise et destinés à Tbilissi. L'Italie a aussi contribué, par des voies multila-

térales, à la fourniture de secours humanitaires d'une valeur de 1,5 million de dollars. Cela s'ajoute évidemment à la promesse de contribution de 1,5 million de dollars qu'il a faite lors du sommet du G-7 à Londres.

Le renouvellement du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie est l'occasion de reconnaître la validité de la formule énoncée dans la résolution 937 (1994) du Conseil de sécurité adoptée en juillet dernier. Dans son rapport, le Secrétaire général s'est livré à une évaluation positive du degré de coopération et de coordination existant entre la Mission des Nations Unies et les forces de maintien de la paix de la Communauté des États indépendants. Nous avons noté l'exemple spécifique de cette coopération dont parle le rapport. Ce résultat positif est le fruit de la volonté avec laquelle le Secrétariat et la Fédération de Russie se sont attachés à définir les mandats et les responsabilités des deux missions distinctes opérant sur le terrain, qui sont étroitement liées par l'objectif commun de la pacification.

La crise géorgienne a fait la preuve de la coopération qui s'est développée entre l'ONU et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe — appelée dorénavant

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Le sommet tenu à Budapest en décembre dernier a rappelé, dans sa décision sur la Géorgie, où il était question à la fois de l'Abkhazie et de l'Ossétie, le concept fondamental que confirme à nouveau la résolution adoptée aujourd'hui : un appui ferme à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; la préoccupation au sujet d'actes unilatéraux qui sapent les efforts visant à promouvoir un règlement pacifique par la négociation; l'inquiétude au sujet du «nettoyage ethnique» et sa condamnation; et l'expulsion massive de personnes hors des régions où elles vivent.

Sur la base de ces principes partagés, nous demeurons convaincus qu'une organisation régionale comme l'OSCE peut continuer d'apporter une contribution importante aux efforts déployés par l'ONU en faveur d'un règlement définitif de la crise, notamment par l'identification de mécanismes néo-institutionnels.

Le Conseil peut et doit apporter une contribution politique décisive, comme l'ont démontré les succès remportés par l'ONU dans d'autres régions de crise. En ce sens, la résolution adoptée aujourd'hui représente également un nouveau départ d'un règlement négocié.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Il n'y a pas d'autres orateurs. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 20 h 35.*